

Présidente : Dr Thérèse STAUB

Service National des Maladies Infectieuses

Vice-présidente : Dr Isabel de la FUENTE GARCIA

Expert permanent en infectiologie pédiatrique

Secrétaire : Dr Françoise BERTHET

Direction de la Santé,
Directeur adjoint

Membres :

Dr Armand BIVER

Société Luxembourgeoise de
Pédiatrie

Dr Jean FABER

Société Luxembourgeoise de
Pneumologie

Dr Carine FEDERSPIEL

Société Médicale
Luxembourgeoise de
Géronto-Gériatrie

Thibault FERRANDON

Fédération Luxembourgeoise
des Laboratoires d'Analyses
Médicales

Dr André FOLSCHETTE

Association des Médecins-
Dentistes

Dr Silvana MASI

Direction de la Santé,
Division de la Médecine
scolaire et de la santé des
enfants et adolescents

Dr Monique PERRIN

Laboratoire National de
Santé

Dr Jean-Claude SCHMIT

Direction de la Santé,
Directeur

Dr Jean-Paul SCHWARTZ

Cercle des Médecins
Généralistes

Dr Nguyen TRUNG NGUYEN

Laboratoire National de
Santé

Dr Anne VERGISON

Direction de la santé
Division de l'Inspection
sanitaire

Marcin WISNIEWSKI

Direction de la Santé,
Division de la Pharmacie et
des médicaments

Expert permanent :

Dr Vic ARENDT

Service national des maladies
infectieuses

Avis du Conseil supérieur des maladies infectieuses

Le Conseil supérieur des maladies infectieuses fait le constat que les mesures en vigueur et les appels à la solidarité ne permettent pas d'endiguer l'épidémie de COVID-19 et de réduire la morbidité et la mortalité causées par cette infection. La perspective du déploiement prochain de la vaccination constitue certes un espoir, mais l'impact de cette vaccination ne sera pas significatif avant plusieurs mois.

Le CSMI invite le gouvernement à inclure dans sa politique de sensibilisation de la population une communication très explicite des chiffres actuels de la pandémie, permettant à chacun d'en comprendre les enjeux. Il s'agit en particulier de renforcer les messages suivants :

- il existe bien une surmortalité liée au COVID-19, cette surmortalité étant quantifiable et pouvant être illustrée
- les décès déclarés dans le cadre de la pandémie sont des décès qui sont bien causés par l'infection : sans la COVID-19, ces décès auraient été évités
- l'occupation des lits en soins intensifs par des patients COVID-19 limite la capacité d'accueil dans ces services pour les autres problèmes de santé aigus

Le CSMI demande au gouvernement de renforcer les mesures qui permettent de limiter la transmission de la COVID-19 au sein de la population, à l'instar des pays voisins. Après avoir considéré l'ensemble des mesures non-pharmaceutiques de santé publique permettant de ralentir cette pandémie, le CSMI retient que la limitation des contacts sociaux est la mesure la plus efficace et se permet de proposer l'adoption des dispositions suivantes :

- Limiter le nombre des interactions sociales dans le cercle privé – concept des « bulles »
- Limiter le taux d'occupation dans les lieux accessibles au public
- Prolonger les vacances scolaires après les fêtes de fin d'année, en adoptant les mesures permettant aux parents de garder leurs enfants
- Alternier la scolarité des lycéens à une semaine sur deux (et non un jour sur deux)
- Fermer les cantines scolaires
- Suspendre les activités sportives et de chant dans le cadre scolaire
- Faciliter encore l'adoption du télétravail
- Imposer le port du masque universel au travail, dans les espaces publics et à l'extérieur, dans toutes les situations où on est susceptible de rencontrer d'autres personnes
- Abaisser l'heure du couvre-feu à 20 heures

Cet avis a été discuté et rédigé au cours de la séance du Conseil supérieur des maladies infectieuses, le 15 décembre 2020, et validé dans sa forme finale par voie électronique, le même jour.